

senter, MM. Bresson et Cartwright voudront bien le mettre à même de calmer les inquiétudes que le commerce éprouve sur ce point important.

(A. C.)

N° 130.

Réponse aux deux notes verbales du comité diplomatique du 3 et du 5 décembre 1830.

Note verbale du 6 décembre 1830, adressée par MM. CARTWRIGHT et BRESSON au comité diplomatique, et communiquée dans le comité général du 7 décembre, et dans la séance publique du lendemain.

Les faits contenus dans la note du 3 décembre (a) ont soulevé une question qui n'était pas prévue. Il serait difficile que la solution pût en être donnée à Bruxelles d'une manière complète et satisfaisante, et il a paru nécessaire de s'en référer à la conférence de Londres. La note a été transmise, en conséquence, par le courrier du samedi 4 décembre, et la décision pourra arriver avant la fin de la présente semaine.

En réponse à la note reçue sous la date du 5 décembre (b), il semble naturel de conclure que pendant une suspension d'armes ou un armistice, le pavillon de l'une des deux parties ne pourrait être inquiété par l'autre sans qu'il y eût hostilité commise.

(A. C.)

N° 131.

Inexécution de la levée du blocus. — Reconnaissance du pavillon belge.

Message du président du comité diplomatique à M. le président du congrès national.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, d'après l'invitation qui m'en a été faite par MM. les membres du comité central du gouvernement provisoire, les notes verbales que le comité diplomatique a soumises à MM. les commissaires délégués par LL. EE. les plénipotentiaires des cinq grandes puissances,

(a) Voir N° 128.

(b) Voir N° 129.

sur l'inexécution, de la part de la Hollande, des conditions de la suspension d'armes en ce qui concerne la levée du blocus, et les réponses de ces mêmes commissaires. J'y joins la note et la réponse relatives à la reconnaissance du *pavillon belge*. Ces pièces (c), dont le congrès national a demandé communication, sont les seules que le comité diplomatique ait reçues depuis le retour de M. Cartwright; nous attendons, de part et d'autre, une réponse officielle et satisfaisante de la conférence de Londres, à laquelle on s'en est référé.

Agréez, je vous prie, M. le président, l'expression de mon profond respect.

Bruxelles, le 7 décembre 1830.

SYLVAIN VAN DE WEYER,

Membre du gouvernement provisoire,
président du comité diplomatique.

(A.)

N° 132.

Armistice garanti par les cinq puissances. — Navigation de l'Escaut.

PROTOCOLE N° 5,

De la conférence tenue au Foreign Office le 10 décembre 1830.

PRÉSENTS :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours, s'étant réunis, ont reçu les deux communications ci-annexées [A, B] du plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas : la *première*, appelant l'attention de la conférence sur les observations faites à Bruxelles contre le caractère indéfini que les cinq cours avaient eu l'intention de donner à l'armistice mentionné dans leurs protocoles du 4 et du 17 novembre; la *seconde*, exposant les motifs qui avaient engagé S. M. le roi des Pays-Bas à laisser subsister, tout en levant le blocus établi par son arrêté du 7 novembre, les mesures de précaution prises par un arrêté antérieur du 20 octobre, en

(c) Voir Nos 128, 129 et 130.